

Compte rendu

Rencontre concernant l'Alliance pour la création d'une réserve naturelle dans le parc du Mont Bellevue

Mardi 12 février de 17 à 20 h

Lieu : La Toque Rouge (salle bleue), au 1435 rue Belvédère Sud à Sherbrooke.

Note : Dans le présent document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

Sont présents :

Représentants des propriétaires du parc du Mont Bellevue :

Patrice Cordeau, adjoint au vice-rectorat à l'administration et au développement durable, Université de Sherbrooke
Véronique Bisailon, conseillère pédagogique, Université de Sherbrooke
Ingrid Dubuc, chef de division sport, Ville de Sherbrooke
Annie Fréchette, agente professionnelle en loisirs, Ville de Sherbrooke
Paul Gingues, conseiller municipal, Ville de Sherbrooke
Johann Dumont-Baron, contremaître, Parc et espaces verts, Ville de Sherbrooke

Représentants du Regroupement du parc du Mont Bellevue (RPMB) :

Stéphanie Roy, directrice générale
Mélanie Drouin, adjointe administrative

Membres de l'Alliance¹ :

Luc Dugal, Dalbix
Olivier Audet, Collège du Mont-Ste-Anne
Gilles Quenneville, à titre personnel
Nadia Fredette, Sentiers de l'Estrie
Martin Gagnon, Association citoyenne des espaces verts de Sherbrooke (ACEVS)
Johanne Roby, Cégep de Sherbrooke
François Lapointe, Le Triolet
Paul Matte, Sentiers Sherbrooke
Arnold Ross, Club de ski de fond Orford

Consultant :

Benoît Théberge, Directeur de projet, Transfert Environnement et Société

¹ L'Alliance est une instance créée en décembre 2018 par les propriétaires du parc du Mont Bellevue et qui regroupe autour d'une même table des citoyens et des représentants de divers secteurs intéressés à prendre part aux discussions dans le cadre du projet de réserve naturelle prévu sur ce territoire.

Sont absents :

Hugo Mailhot Couture, Bureau de Ndakinna, Nation Waban-aki
Kenny Beaudet, Club de trail Le Coureur
Michel Harnois, Société d'histoire de Sherbrooke
Paul Prévost, Fléchivores

1. Mot de bienvenue et tour de table

L'ensemble des participants se présente.

2. Engagement des parties signataires de l'Alliance et projet de charte écologique

Présentation par M. Patrice Cordeau (Université de Sherbrooke) et Mme Ingrid Dubuc Ville de Sherbrooke des engagements pris plus tôt lors de la signature de l'Alliance par les différents partenaires originaux.

3. Proposition d'organigramme dans le cadre du projet de réserve naturelle du parc du Mont-Bellevue

Explication de l'organigramme par Mme Ingrid Dubuc.

M. Benoît Thériège suggère d'ajouter les rôles et responsabilités de chaque instance dans l'organigramme, soit pour le Comité conjoint du PMB, le Comité de travail des propriétaires et l'Alliance de façon à bien visualiser qui fait quoi à chaque niveau.

4. Mandat au RPMB

Présentation par Mme Ingrid Dubuc du mandat donné au RPMB par les propriétaires du parc du Mont-Bellevue (Ville de Sherbrooke et Université de Sherbrooke). Mme Dubuc précise que, dans sa mission, le RPMB a un volet de concertation, c'est pourquoi cet organisme a reçu le mandat de coordonner les travaux de l'Alliance.

Il est également souhaité de faire vivre l'Alliance au-delà du mandat lié à la réserve naturelle et d'en faire le lieu de concertation pour le parc du Mont-Bellevue.

Les conditions de succès pour les travaux de l'Alliance sont par la suite exposées par Mme Stéphanie Roy du RPMB.

5. Processus de demande de la réserve naturelle

Mme Véronique Bisaillon de l'Université de Sherbrooke présente une mise à jour sur le dossier du projet de réserve naturelle. Elle indique que le comité conjoint (Ville de Sherbrooke et Université de Sherbrooke) vise à déposer la demande de réserve naturelle prochainement et qu'il n'est pas essentiel qu'un plan d'aménagement complet soit soumis à ce point-ci. Mme Bisaillon ajoute qu'il s'agit d'une démarche dynamique et flexible avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Pour l'instant, le dépôt vise à démontrer la valeur écologique du milieu. Éventuellement, des plans d'aménagement finaux devront être soumis. Le ministère accompagne tout au long du processus.

La création de la réserve naturelle vient avec une reddition de compte auprès du ministère et une obligation à respecter nos engagements.

6. Embauche et présentation du consultant

Présentation du consultant et de Transfert Environnement et Société, M. Benoît Thériège. Le RPMB s'est muni d'un consultant étant donné la complexité du mandat, ainsi que le délai court pour l'exécution des travaux.

* Les représentants des propriétaires (Ville de Sherbrooke et Université de Sherbrooke) se retirent à ce moment.

7. Mandat, objectifs et plan de travail pour la table de travail de l'Alliance

Mme Stéphanie Roy présente aux membres une proposition de mandat, d'objectifs et de plan de travail préliminaire. Ces propositions sont établies sur la base des discussions ayant mené à la création de l'Alliance.

Mme Roy indique qu'il sera important d'adapter l'Alliance pour la rendre opérationnelle, représentative du milieu et qu'elle puisse fonctionner comme table de travail.

Plan de travail préliminaire

Mme Roy précise que le plan de travail doit être réaliste et suivre un échéancier raisonnable. Elle indique toutefois qu'il faut également tenir compte de l'urgence des propriétaires qu'il y ait des actions en cours dès 2019. Pour l'été 2019, il y a une préoccupation de communication et de sensibilisation auprès des usagers.

À moyen terme, il s'agirait de définir les bases (principes et critères) à partir desquelles il sera possible d'examiner des propositions d'aménagement au sein de la future réserve naturelle.

Si le comité conjoint (Ville/UdeS) en voit le besoin, la table de travail pourrait dans un autre temps évaluer des solutions d'aménagements.

Le plan de travail proposé est le suivant :

1^{er} volet : Phase à court terme (fin hiver-printemps 2019)

Recommandations pour la restauration et la sensibilisation.

2^e volet : Phase à moyen (fin printemps — automne 2019)

Recommandation des conditions à respecter pour établir les aménagements futurs (grille critériée)

3^e volet : sur demande du comité conjoint

Évaluation de solutions d'aménagements

Les échanges avec les participants ont permis d'établir les points suivants :

- Il est noté que les volets 1 et 2 du plan de travail seront interreliés. Un participant demande qu'il y ait une forme d'arrimage entre les discussions qui se feront au sein de la table de travail de l'Alliance et l'avancement du dossier du projet de réserve naturelle pour s'assurer que le projet pourra intégrer les recommandations de celle-ci. Le dépôt à court terme de la demande de création d'une réserve naturelle auprès du MELCC soulève des interrogations à cet égard. Des explications sont données par Mme Roy sur les délais associés à ce processus.
- La table de travail de l'Alliance a le pouvoir de faire des recommandations aux propriétaires. Toutefois, toutes les personnes présentes s'entendent pour dire qu'il devra y avoir des actions concrètes découlant des travaux de l'Alliance et du projet de réserve naturelle.
- Un participant souligne que les problématiques reliées au vélo doivent être adressées, mais qu'il sera souhaitable d'élargir le débat dans les travaux de l'Alliance.
- En lien avec l'établissement de principes et de critères pour orienter les projets d'aménagement, un participant suggère de s'inspirer du travail de réflexion fait de 2009 à 2011 dans le cadre de l'approbation de sentiers de vélo de montagne dans le secteur du mont Bellevue. Mme Roy indique qu'un suivi sera fait auprès de la Ville pour tenter d'avoir accès à cette étude. Elle souligne qu'il sera également important

d'avoir en main les informations concernant les hypothèses de développement alternatif pour le vélo de montagne.

Après quelques échanges, la proposition de plan de travail préliminaire est validée par les participants sous réserve de pouvoir y apporter des ajustements en cours de démarche.

8. Proposition de composition de la table de travail

Mme Roy présente les principes derrière la proposition de composition de la table de travail. Ces principes comprennent :

- un nombre de participants permettant des échanges efficaces (entre 10 et 15 membres);
- une représentativité des différentes parties prenantes concernées et intéressées afin de permettre une expression diversifiée d'opinions;
- un équilibre entre les groupes susceptibles d'être touchés et les divers secteurs concernés ou possédant des connaissances pertinentes aux travaux de l'Alliance.

Plusieurs participants mentionnent qu'il est important en effet de s'entendre sur un groupe possiblement plus restreint pour s'assurer de l'avancement des travaux. M. Théberge mentionne que la constance de la participation est une clé de réussite.

Une proposition de composition est présentée par Mme Roy. Celle-ci est basée sur les intervenants ayant participé aux consultations publiques en 2018. Elle ajoute que certains secteurs qui pourraient avoir un intérêt dans le dossier doivent être rejoints et que des efforts seront faits en ce sens.

M. Théberge demande aux participants si les secteurs identifiés pour faire partie de la table de travail sont complets et adéquats. Ceux-ci mentionnent que la proposition globale semble adéquate, bien que des questions se posent à l'égard du nombre de sièges par secteur et sur la façon de désigner des représentants.

Les échanges ont permis d'établir les points suivants :

- Les rôles et responsabilités attendus des membres devront être clarifiés, notamment à l'égard du lien à maintenir avec leur secteur respectif pour bien jouer leur rôle de « représentant ». À ce sujet, Mme Roy spécifie que la formule de la table de travail s'apparente à un « comité de sages » visant à faire des recommandations à long terme pour l'intégrité du territoire, mais cela passe, entre autres, par le partage d'expertises. Il sera également possible d'inviter des experts si le besoin se fait sentir.
- Chaque secteur sera invité par le RPBM à procéder à la désignation de leurs représentants selon le nombre de sièges qui sera proposé pour maintenir un noyau global de 12 à 15 membres autour de la table.
- Pour le secteur « utilisateurs », une clarification sera à apporter par le RPMB sur la façon de déterminer des représentants étant donné la diversité des intervenants concernés et aussi la présence d'organismes spécialisés dans l'aménagement de sentiers de marche et de vélo.
- Pour les propriétaires de résidences situées dans le pourtour du parc du Mont-Bellevue, un appel de candidatures sera effectué d'ici à la prochaine rencontre. Une réflexion est à faire à l'égard du besoin d'inclure ou non un siège « citoyen » à la composition.

Enfin, M. Théberge complète les échanges en précisant qu'il est souhaitable d'avoir un éventail de points de vue autour de la table, avec un mode de prise de décision basé sur un accord commun entre les membres (sans vote) et que, dans ce contexte, il n'est pas impératif d'avoir une représentation proportionnelle et entière des types

d'usagers. Un participant enchaîne en suggérant qu'il pourrait y avoir des mécanismes, tels qu'un sondage, pour offrir la possibilité à toute personne intéressée de s'exprimer en cours de démarche. Un second participant ajoute que l'Alliance devrait devenir un lieu propice au partage de connaissances et que cela peut ensuite permettre une meilleure éducation des usagers.

9. Prochaines étapes

Les participants indiquent souhaiter à faire partie de la table de travail. Mme Roy explique qu'il y aura des démarches entreprises par le RPMB et le consultant pour compléter le groupe en vue d'une prochaine rencontre. Le RPMB et le consultant s'engagent également à revenir avec une proposition claire du rôle des participants, ainsi que de l'engagement demandé.

LISTE DES RECOMMANDATIONS ET DES SUIVIS

Les participants ont validé :

- La proposition de plan de travail préliminaire sous réserve de pouvoir y apporter des ajustements en cours de route.
- Les secteurs ciblés pour former la table de travail (bien que des questions subsistent – voir les suivis).

Les actions de suivi sous la responsabilité du RPMB :

- Contacter la Ville de Sherbrooke pour obtenir l'étude sur le vélo.
- Peaufiner l'organigramme de la gestion entourant la réserve naturelle.
- Assurer l'arrimage efficace entre la demande de création de la réserve naturelle du comité de travail des propriétaires et les travaux de la table de travail.
- Communiquer avec chaque secteur pour qu'il procède à l'autodésignation de représentants et effectuer les appels de candidatures discutés, lorsque requis.
- Élaborer une proposition de rôle et d'engagement attendus de la part des participants à la table de travail
- Créer une page web sur le site du RPMB pour informer la population sur les travaux de l'Alliance.